

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 15 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Communications.

I-1. Contractualisation pour l'acquisition d'équipements et de matériels sportifs au profit des classes sportives.

En guise de rappel, le projet de classes sportives s'inscrit dans le cadre de l'institution de la pratique des disciplines sportives en milieu scolaire. Il se veut novateur et inclusif et vise à détecter, former et faire la promotion des talents à la base.

A ce jour, 88 classes sportives sont ouvertes sur toute l'étendue du territoire national et 816 encadreurs sportifs ont été recrutés, formés puis déployés pour les prendre en charge.

En outre, le Gouvernement a planifié d'étendre le programme à 76 autres collèges pour impacter à terme, au minimum deux collèges par commune en fonction notamment de la superficie et de la disponibilité des infrastructures.

D'ores et déjà, il est à observer que cette initiative fait de notre pays, depuis 3 ans, une référence en matière de détection et de formation des jeunes talents.

En effet, dans les compétitions internationales mettant aux prises des équipes scolaires, le Bénin est champion en Afrique et fait bonne figure au niveau mondial.

C'est pour améliorer les conditions de travail de ces enfants et subséquemment leurs performances, aux fins de mieux les préparer aux compétitions de haut niveau, que le Conseil a autorisé la contractualisation avec le Groupe PUMA et la Société d'Investissement et de Promotion de

l'Industrie (SIPI-Bénin) en vue de la fourniture au profit des classes sportives, des matériels et équipements nécessaires.

I-2. Mesures pour l'achèvement des travaux de construction de l'hôpital de zone de Tchaourou et de six (6) centres de santé d'arrondissement.

Le point de la réalisation de ces projets révèle des taux d'exécution physique de 52,70 % pour l'hôpital de zone de Tchaourou, 72% pour le centre de santé de Tchatchou, 90% pour celui de Goro, 91% pour Alafiarou, 94% pour Bétérou, 93% pour Sanson et 94% pour Kika.

A l'évidence, le niveau d'exécution des travaux est globalement appréciable. Ils auraient dû être achevés si les entreprises en charge de leur réalisation n'avaient été confrontées à diverses difficultés d'approvisionnement liées notamment au renchérissement des prix de certains matériaux, en raison du conflit russo-ukrainien et des conséquences de la crise du COVID-19.

Aussi, ont-elles sollicité du maître d'ouvrage, un réajustement des coûts initialement retenus.

Le Conseil y a marqué son accord et instruit le ministre de la Santé d'accomplir les diligences nécessaires pour l'achèvement des travaux dans les meilleurs délais.

II- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, la participation du Bénin à la 112^{ème} session de la Conférence internationale du Travail, du 2 au 16 juin 2024, à Genève, en Suisse.

III- Mesures individuelles.

Sur proposition du ministre des Sports, les nominations ci-après ont été prononcées :

Directeur adjoint de cabinet

Monsieur Thierry Akomabou AKPA

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Bonaventure AGNORO

Directeur général de l'Office béninois du Sport scolaire et universitaire

Monsieur Soumon Victor LAWIN

Conseiller technique juridique

Monsieur Wilfried HOUAGA.

Fait à Cotonou, le 15 mai 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



[Signature]
Edouard OUIIN-OURO.